

Quelques décisions du Conseil municipal du 22 Mars 2016

- Approbation du Compte Administratif 2015 – Assainissement LANDIRAS

Les résultats des deux sections budgétaires sont fixés comme ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 94 120.00 €

Recettes réalisées : 159 919.65 € Soit un excédent de l'exercice 2015 de 65 799.65 €

L'excédent antérieur reporté étant de 214 069.50 €, le résultat de clôture cumulé 2015 est de 279 869.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 95 513.89 €

Recettes réalisées : 84 344.08 €

Soit un résultat de l'exercice négatif DE LA SECTION INVESTISSEMENT 2015 de 11 169.81 €.

Compte tenu du résultat positif de l'exercice antérieur de 300 498.20 €, le résultat comptable cumulé ressort avec un excédent de 289 328.39 €.

-VOTE DU BUDGET Assainissement LANDIRAS 2016

Après une lecture chapitre par chapitre des propositions de crédits inscrites au budget ASSAINISSEMENT LANDIRAS de l'exercice 2016 ce dernier est approuvé pour les montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES..... 414 343.00 €

RECETTES..... 414 343.00 €

(tenant compte d'un excédent de fonctionnement reporté de 279 869.15 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES..... 594 486.39 €

(comprenant 45 000 € de restes à réaliser)

RECETTES..... 594 486.39 €

(tenant compte du solde d'exécution positif reporté de 289 328.39 €)

Les dépenses d'investissement porteront essentiellement sur la réhabilitation du réseau sous la RD 11.

- Approbation du compte administratif 2015 – Commune

Les résultats des deux sections budgétaires sont fixés comme ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 1 406 138.02 €

Recettes réalisées : 1 958 145.71 € Soit un excédent de l'exercice 2015 de 552 007.69 €

L'excédent antérieur reporté étant de 704 572.13 €, le résultat de clôture cumulé 2015 est de 1 256 579.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 1 738 547.58 €

Recettes réalisées : 1 707 784.60 € *Soit un résultat de l'exercice négatif de la section d'investissement 2015 de 30 762.98 €. Compte tenu du résultat positif de l'exercice antérieur de 132 508.90 €, le résultat comptable cumulé ressort avec un excédent de 101 745.92 €.*

-SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Après que la commission « Vie associative » ait analysé et donné son avis sur les bilans et les , le Conseil municipal décide de verser les subventions ci-après en 2016 :

Association Parents d'Elèves Landiras.....	1 000 €
Association sport la Fraternelle.....	13 000 €
Les Amis de l'Eglise.....	500 €
CAL.....	10 000 €
Comité de jumelage Landiras / Dippach.....	8 000 €
Comité des Fêtes Menon.....	1 000 €
C.L.A.A.A.L.	8 000 €
Gym Land.....	500 €
Jardins de tomates.....	1 000 €
La Clef Bleue.....	11 500 €
La Festive.....	4 000 €
Rayon Vert Landiranaï.....	900 €
Union Propriétaires Chasseurs.....	900 €
USEP Landiras.....	1 000 €
Club canin Landiras.....	500 €
G.R.L. (Gymnastique Rythmique Landiras).....	500 €
SOUS-TOTAL.....	62 300 €

SUBVENTIONS HORS COMMUNE

Société Protectrice animaux de Bordeaux.....	230 €
ADELFA.....	200 €
AMICALE POMPIERS CABANAC	500 €
SOUS-TOTAL.....	930 €

TOTAL GENERAL..... 63 230 €

- Attribution d'une subvention au CCAS de Landiras

Le fonctionnement du CCAS fait apparaître un déficit sur l'exercice 2015.

Le projet de budget 2016 de cette entité nécessite une subvention d'équilibre de 17 800 € (contre 9 900€ en 2015). Les demandes d'aide ont été plus nombreuses et surtout plus importantes en coût, comme par exemple des aides aux obsèques. Sur proposition de Monsieur le Maire , le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 17 800 € au CCAS de Landiras au titre du fonctionnement de l'année 2016.

- Attribution d'une subvention à la Caisse des écoles de Landiras

Le fonctionnement de la Caisse des écoles fait apparaître un déficit sur l'exercice 2015.

Cette caisse des écoles n'est pas une obligation ; elle n'est pas représentative des dépenses réelles des écoles : elle n'intègre que le fonctionnement de la cantine et les fournitures scolaires et occasionne des soucis comptables.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 22 000 € à la Caisse des Ecoles de Landiras au titre du fonctionnement de l'année 2016.

-Attribution d'une subvention à l'USEP pour participation aux séjours éducatifs à Carcassonne et à Meschers en Avril 2016.

Des projets ont été présentés par Madame la Directrice de l'école publique de Landiras, concernant l'organisation de deux séjours éducatifs réunissant 2 classes chacun, du 29 au 31 mars 2016 à MESCHERS SUR GIRONDE et du 27 au 29 avril 2016 à CARCASSONNE.

Le montant global des dépenses s'élève à 17 581.50 € TTC.

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 9 000 € à l'USEP de LANDIRAS au titre de la participation financière de la commune à ces séjours éducatifs

-Demande subvention à la Communauté de communes de Podensac dans le cadre des Scènes d'Été 2016

La Commune de Landiras a décidé de passer deux contrats de cession de spectacle, avec :

❶ la Compagnie « Les Plumés Production » pour la représentation du spectacle « Prends-en de la Graine » le 28 juin 2016 avec une prise en charge financière de la commune d'un montant de 1 479 € TTC.

❷ la Compagnie MOON HOP pour la représentation du 17 septembre 2016 avec une prise en charge financière de la commune d'un montant de 1 650 €.

Le Conseil municipal sollicite les subventions habituelles de la Communauté de Communes de Podensac dans le cadre du financement des spectacles « scènes d'été ».

-Attribution bourse au permis de conduire

Un dossier a été déposé au titre de l'exercice 2016 par un jeune pour un bénévolat effectué auprès de l'association « La Clef Bleue ».

Son dossier de candidature a été préalablement étudié par la commission « Ecole-Jeunesse et Sports-vie associative » et a été déclaré recevable.

Le montant de l'apprentissage à la conduite est d'un montant de 1 310 €.

Le Conseil municipal, décide la participation de la commune pour la somme de 655 € correspondant aux 50 % de la facture.

-Fixation de l'enveloppe financière et désignation du maître d'œuvre des travaux.

Le montant des travaux de restructuration de l'ancien immeuble Cabireau situé rue Saint Martin a été estimé à 146 803 € HT (hors maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS, bureau de contrôle).

Le Conseil municipal décide de confier à Monsieur ALVARO, Architecte d.p.l.g. à Langon, la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un taux de rémunération de 9 % du coût H.T.

-Motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie de Podensac

La réorganisation territoriale des finances publiques entreprise par l'administration fiscale annonce le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de Podensac et son rattachement au Centre de Cadillac.

Le Conseil municipal décide de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service public sur le canton de Podensac :

- Considérant que l'éloignement de ce service public en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

- Considérant que la Trésorerie de Podensac couvre et assume le suivi comptable de 67 collectivités dont une vingtaine pour le canton de Podensac représentant plus de 20 000 habitants

- Considérant que le canton ne peut être vidé de ses services publics de proximité sous peine d'orchestrer un désert administratif pénalisant une population locale en pleine expansion et la bonne administration du territoire.

